

LOGETUDES / LECLEF

68, Avenue La Bruyère

38100 GRENOBLE

 : 04 38 49 21 12

 : 04 38 49 21 14

Tram Ligne A - Arrêt La Bruyère

Bus C5 - Arrêt Malherbe

LIVRET DE RENSEIGNEMENTS,
DE DEMANDE DE LOCATION ET
D'ACCUEIL



BAILLEUR DE LOGEMENTS ETUDIANTS A GRENOBLE

www.logetudes.com

contact@leclef.com

ORGANISATION DU FASCICULE

- Nos propositions
- Notre Résidence à Grenoble
- Demande de location
- Nos loyers
- L'Accueil
- Informations complémentaires sur les transports en commun de Grenoble et de son agglomération.

NOS PROPOSITIONS

Nous proposons des studios de type T1 et T2 dans une résidence à Grenoble, à proximité de commerces, pas loin des établissements universitaires et faciles d'accès par les transports en communs. Nos logements sont conventionnés par la CAF et ouvrent droit aux APL.

Notre Résidence est située au 68 av de la Bruyère 38100 à GRENOBLE

- À 50 m de la station LA BRUYERE du TRAM A (FONTAINE LA POYA - ECHIROLLES DENIS PAPIN).
- À 200 m de la station MALHERBE du bus C5 (PALAIS DE JUSTICE - SAINT MARTIN D'HERES CAMPUS UNIVERSITAIRE).
- À 200 m de la station VIGNY MUSSET du bus C3 (CENTRE VILLE VICTOR HUGO - ECHIROLLES HOPITAL SUD).

L'immeuble est sécurisé par un accès VIGIK, avec un garage à vélo et un accès aux étages par un ascenseur.

Les loyers des studios varient selon la superficie de 364 e à 416 e TCC pour les T1 de 18m² à 28m² et de 403 e et 492 e TCC pour les T2 de 25m² et de 37 m².

Le Loyer couvre toutes les charges : eau chaude et froide, électricité, chauffage et charges locatives ; tout est compris. Et nos locations sont exonérées de la taxe habitation.

L'immeuble est relié par la fibre optique d'ORANGE et de SFR-NUMERICABLE.

L'immeuble jonche un terrain de tennis, une salle de gymnase nouvellement bâtie, un supermarché AUCHAN., des laveries-matque, une pharmacie et plusieurs commerces de proximités.

LE CLEF

Le TRAM A, dessert le centre ville de Grenoble en 7 min, la gare de Grenoble en 10 min, celle d'Échirolles en 7min et le centre commerciale de GRAND PLACE en 4 min.

Le BUS C5 dessert le campus universitaire de SAINT MARTIN D'HERES en 15 min.

Le locataire et sa caution n'auront qu'un seul et unique interlocuteur disponible 6 jours par semaine de 8h00 à 17h00.

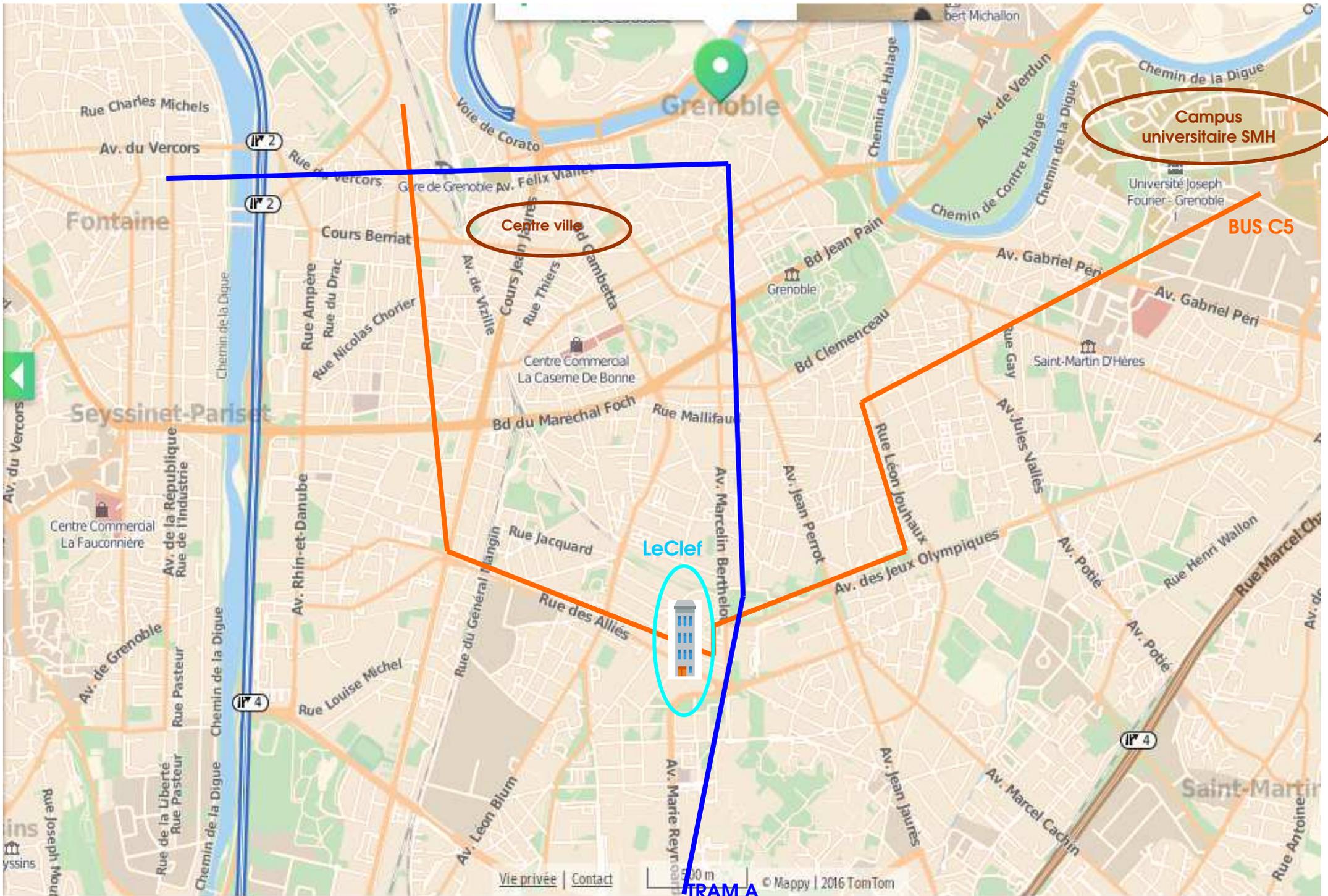
Nous restons à votre disposition à ce numéro 04.38.49.21.12 ou par retour d'email contact@leclef.com pour d'éventuels renseignements.

A votre demande nous vous enverrons l'ensemble de nos vacances et son détail,

Nous donnerons suite à toutes vos demandes de visite, même les WE

Dans cette attente. Veuillez agréer, nos sincères salutations.

LE CLEF



Grenoble

Campus universitaire SMH

Centre ville

BUS C5

LeClef



TRAM A

Vie privée | Contact

500 m

© Mappy | 2016 TomTom

DEMANDE DE LOCATION

Toute personne qui justifie de sa qualité de scolarité ou d'un stage à Grenoble peut prétendre à un logement au CLEF.

Pour postuler, il est impératif de nous adresser la fiche de renseignements ci-dessous dûment remplis avec les documents demandés.

A la réception du dossier, nous reprendrons attache avec le candidat pour éventuellement lui faire part d'une proposition si sa candidature est acceptée.

Une visite des lieux est fortement conseillée et vivement recommandée pour connaître les lieux et choisir le logement. Nous restons à la disposition du demandeur pour organiser la visite des logements vacants.

Une fois le logement choisi, nous lui enverrons un courrier de confirmation avec les baux de locations, le règlement intérieur de l'immeuble et l'acte de caution solidaire.

Nous fixerons en commun accord la date d'entrée dans les lieux.

Ensuite, Le candidat doit nous remettre ces documents dûment remplis, paraphés et signés au plus tard le jour de l'état des lieux d'entrée avec une assurance habitation valide du logement attribué.

Le locataire disposera ce jour là des lieux et s'acquittera de son 1^{er} loyer, des frais de dossier et de la retenue de garantie.

Nous lui transmettrons ce jour, le trousseau de clés pour accéder à son logement, une copie de l'état des lieux et l'attestation de logement de la CAF pour demander les aides APL

Fiche de Renseignement

Demander

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
-
-
- tél fixe :
- tél port :
- @email :
- Etudes envisagées :

Caution

- Nom :
- Prénom :
- Profession :

Date d'entrée souhaitée

.....

Nombre d'année

- o 1 an
- o 2 années
- o 3 années

Pièces Demandées

Demander

- copie pièce d'identité ou passeport
- 2 photos d'identité.
- relevé d'identité bancaire.
- photocopie carte d'étudiant ou certificat scolarité
- 6 timbres tarif normal
- éventuellement Attribution de bourses

Caution

- copie de la carte d'identité ou du passeport.
- copie d'une quittance de téléphone ou électricité de moins de 3 mois.
- relevé d'identité bancaire.
- Si la caution est salariée :
 - Copie des 3 derniers bulletins de salaire
 - Copie du dernier avis d'imposition.
- Non salariée :
 - Copie des 2 derniers avis d'imposition.
 - Justificatif des revenus
- Locataire :
 - Copie de la dernière quittance de loyer
- Propriétaire :
 - Copie de la taxe foncière

LOGEMENT ETUDIANT

LOGETUDES / LE CLEF

Vous propose à Grenoble, les
Résidences Etudiantes :

MONTESQUIEU
68 av de la Bruyère



OXFORD
31 av Jean Perrot



Pour toute correspondance, écrire à

CLEF Grenoble
68, Avenue La Bruyère
38100 GRENOBLE
Tél. : 04-38-49-21-12
Fax. : 04-38-49-21-14
contact@leclef.com

www.logetudes.com

RESIDENCE MONTESQUIEU

68 Av de la Bruyère - 38100 GRENOBLE

Tramway **Ligne A** Arrêt « La Bruyère »
Bus C5 Arrêt « Malherbe »

72 Studios type T1 et T1 bis de 18 à 28 m² et 8 T2 de 25 et 37 m² sur 6 niveaux avec ascenseur

- Kitchenette équipée (2 plaques électriques, évier, réfrigérateur, placards)
- Salle de bains avec douche / WC
- Chauffage central collectif
- Prises T.V (distribution par le câble) et téléphone.
- Placards et penderies
- Accès fibre optique à Internet

Loyers de 365 € à 415 € /mois pour les T1
Et de 400 € à 480 € pour les T2
(APL non déduite)

Le loyer couvre vos consommations d'électricité, de chauffage, d'eau froide et d'eau chaude ainsi que les charges locatives.

Le loyer ne couvre pas l'assurance habitation

Des places de stationnements sont disponibles sur un parking extérieur devant la résidence.

Possibilité de pratiquer le tennis

ITINERAIRE

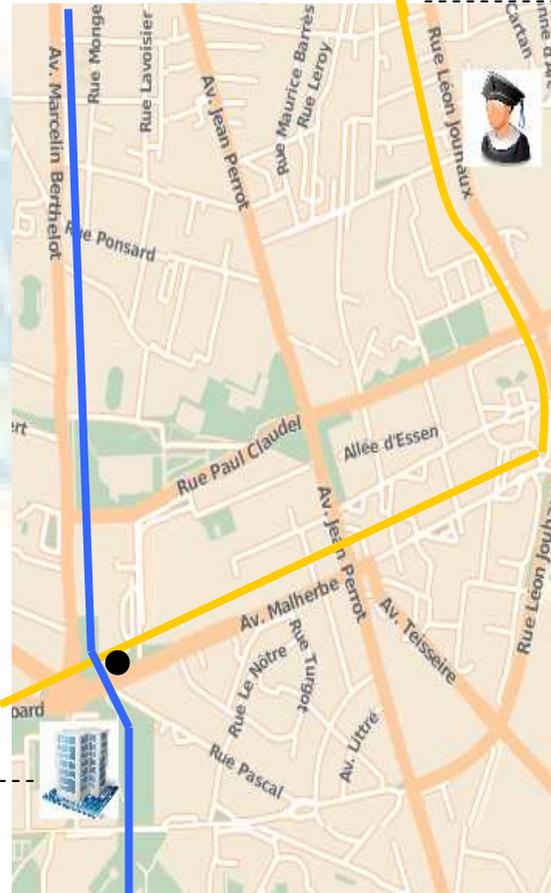
L'immeuble est desservi par le **Bus C5** à la station « Malherbe » qui dessert votre Lycée en 7 min.
Notre résidence jonche la station « La Bruyère » du Tramway **A** et plusieurs commerces et prestataires de service sont à proximité.

Le trajet du campus à l'immeuble est faisable en 20 minutes.

MONTESQUIEU

DIRECTION CAMPUS

BUS C5 - GRENOBLE Palais de Justice - GIERES



TRAM A - FONTAINE La Poya - ECHIROLLES Denis

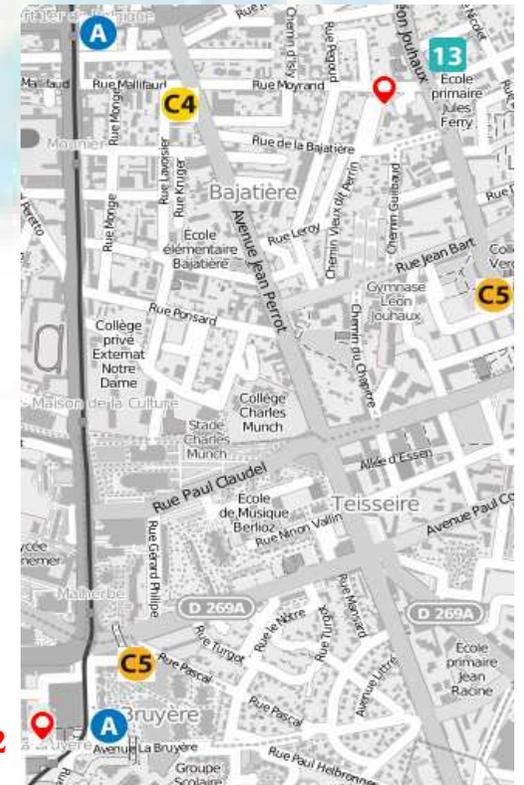
CONDITIONS & CONTRAT DE LOCATION

Nos logements sont conventionnés par la CAF et ouvrent droit à l'A.P.L. Cette aide est déductible du Loyer et son montant est tributaire du demandeur. Le dossier de demande d'APL est remis au moment de votre entrée dans les lieux.

Le bail de location est établi pour une durée de 12 mois renouvelable. En cas de départ anticipé, vous devez respecter un préavis de **1 mois**.

A VOTRE ENTREE DANS LE STUDIO, vous aurez à régler votre premier mois de loyer ainsi que votre dépôt de garantie (**1 mois de loyer hors charges**).

Une attestation d'assurance multirisque habitation est à fournir le jour d'entrée dans les lieux. Sans cette attestation, nous ne pouvons vous laisser entrer dans les lieux.



2

- A** FONTAINE La Poya - ECHIROLLES Denis Papin
- C5** GRENOBLE Palais de Justice - GIERES Universités
- 13** POISAT Prémol - MEYLAN Lycée du Grésivaudan
- 13** GRENOBLE Victor Hugo - EYBENS Le verderet

LOYERS DE NOS LOCATIONS

Résidence MONTESQUIEU sise 68 av de la Bruyère, Grenoble

À **50m** de la station **LA BRUYERE** du **TRAM A** (FONTAINE LA POYA - ECHIROLLES DENIS PAPIN)

À **200m** de la station **MALHERBE** du **bus C5** (PALAIS DE JUSTICE - SAINT MARTIN D'HERES CAMPUS UNIVERSITAIRE)

À **200m** de la station **VIGNY MUSSET** du **bus C3** (CENTRE VILLE VICTOR HUGO - ECHIROLLES HOPITAL SUD)

Les loyers des studios varient selon la superficie de 365 € à 416 € TCC pour les T1 de 18m² à 28m² et de 417 € à 480 € TCC pour les T2 de 25m² à 37 m².

Le montant du Loyer couvre Toutes les charges: eau chaude et froide, électricité, chauffage et charges locatives ; tout est compris.

Type du studio	Superficie m ²	Loyer TCC €
T1	18	364.97
T1	19.38	381.18
T1	19.50	383.48
T1	19.77	385.50
T1	21.20	360.16
T1	22.20	396.10
T1	25	406.21
T2	25	406.24
T1	28	416
T2	37	490.92

Résidence OXFORD sise 31 av Jean Perrot, Grenoble

À **100m** de la station **ALBERT 1er BELGIQUE** DU **TRAM A** (FONTAINE LAPOYA - ECHIROLLES DENIS PAPIN)

À **50m** de la station **MALLIFAUD** du bus C4 (CENTRE VILLE VOCTIR HUGO - EYBENS LE VERDERET)

À **200m** de la station **CHAVANT** DU **TRAM C** (SEYSSINET PARISET - CAMPUS UNIVERSITAIRE)

Nous proposons 2 T2 ; le premier est d'une superficie de **30.32 m²** pour le loyer de **455.92 €** et le deuxième est d'une superficie de **33 m²** pour un loyer de **461.26 €**. Le locataire aura à sa charge sa consommation d'électricité.



L'ACCUEIL

Vous allez emménager dans un logement géré par le CLEF (Centre pour le Logement des Etudiants de France).

Pour vous aider à bien vivre dans votre logement, voici quelques informations et conseils destinés à vous aider.

L'ENTREE DANS LE LOGEMENT

ETAT DES LIEUX:

Au moment de la remise des clés, il est établi un état des lieux en votre présence et celle d'une personne du CLEF.

Un exemplaire de ce document, signé par les deux parties, est conservé dans votre dossier au Clef.

Conservez-le soigneusement car il témoignera, lorsque vous quitterez votre logement, de l'état dans lequel il se trouvait à votre arrivée.

FORMALITES DIVERSES

Indépendamment du contrat d'assurance que vous devez souscrire au titre de votre responsabilité civile pour le logement, il convient de faire les démarches suivantes :

Adresse Postale - Boîte aux lettres :

L'adresse postale de la Résidence est :
Résidence Montesquieu
68, Avenue La Bruyère
38100 GRENOBLE

Nous devons placer une étiquette en votre nom et prénom dans la glissière prévues à cet effet à l'extérieur de la boîte à lettres.

Téléphone, internet, :

Pour souscrire à un abonnement internet, nous mettrons à votre disposition une liste des anciens locataires de votre logement afin de vous faciliter et accélérer l'ouverture de la ligne et évidemment réduire les frais de mise en service par les opérateurs.

Notre immeuble est relié à la fibre optique d'orange et de numéricable.

Télévision - Câble :

La distribution des chaînes de T.V. est assurée par numéricable et un décodeur tnt hd est impératif pour recevoir les chaînes TNT.

UTILISATION DES EQUIPEMENTS LES PLUS COURANTS ET CONSEILS D'ENTRETIEN

Les plaques de cuisson :

Les plaques sont en fonte réfractaire pour résister aux hautes températures, leurs surfaces sont recouvertes d'un revêtement spécial, thermorésistant, pour éviter la corrosion.

Pour conserver en parfait état ce revêtement, il est nécessaire de suivre les instructions d'utilisation et d'entretien suivantes :

- ① Avant la première utilisation, les plaques doivent être chauffées pendant 5 minutes sans aucun récipient avec les commutateurs de commande à la puissance maximale.
Ce chauffage permet au revêtement d'adhérer et de renforcer ses caractéristiques de protection.
- ② Il faut enlever tout liquide ayant débordé à l'aide d'un chiffon doux et légèrement humide et sécher en branchant la plaque durant quelques minutes. Pour enlever les restes d'aliments collés et durcis sur la surface de la plaque, ne jamais utiliser d'objets pointus comme des grattoirs, couteaux ou cutters...
- ③ Il faut absolument éviter de mettre du sel sur la plaque.
- ④ Si une utilisation prolongée élimine le revêtement des plaques, il est souhaitable de les frotter avec quelques gouttes d'huile ou tout produit usuel acheté dans le commerce destiné à l'entretien des foyers fonte, à l'exception des produits contenant du sel.

Afin d'obtenir les meilleurs résultats avec un minimum de consommation d'énergie, il faut suivre les conseils suivants :

- ① Excepté le premier chauffage indiqué ci-dessus, ne pas utiliser la plaque sans récipient.
- ② Il est important que le récipient soit assez grand pour couvrir complètement la surface de la plaque. La partie plate du fond du récipient doit avoir au moins un diamètre égal à celui de la plaque.
- ② Les récipients doivent avoir un fond plat et épais pour obtenir des temps de cuisson minimum et une consommation d'énergie également minimum. Pour cette raison, nous vous déconseillons l'emploi de récipients en aluminium, de surcroît s'ils sont minces.
- ③ Surveiller vos opérations et éviter les débordements ainsi que l'utilisation de récipients encore mouillés qui pourraient provoquer des chocs thermiques importants et dégrader les plaques.
- ④ Nous vous recommandons au début de la cuisson, de mettre la commande sur la position maximum et, selon la nature de la cuisson, de passer ultérieurement à une position intermédiaire.
- ⑤ Pour obtenir un gain d'énergie, éteindre la plaque avant la fin de la cuisson car celle-ci se terminera grâce à la chaleur emmagasinée par la plaque à forte inertie thermique.

Si vous utilisez des grille-viandes, s'assurer qu'ils soient pour plaques électriques.

Ne pas utiliser de diffuseur de chaleur amiante ou de même type.

Entretien

Pour nettoyer les plaques de cuisson, attendre qu'elles soient totalement refroidies et les frotter à l'aide d'une éponge végétale, de l'eau et du savon. Tous les autres produits sont à proscrire (abrasifs, acides) à l'exception des produits vendus pour l'entretien des foyers électriques.

- La salle de bain :

Pour éviter la formation de moisissures entre le lavabo, le bac à douche et la faïence, il convient de nettoyer soigneusement le joint silicone d'étanchéité avec de l'eau de Javel.

- La Ventilation Mécanique Contrôlée (V.M.C.) :

La ventilation de votre logement est une ventilation mécanique contrôlée. Elle est assurée par des bouches d'extraction autoréglables placées dans les sanitaires et le coin kitchenette et les entrées d'air placées dans la chambre. L'air neuf va donc pénétrer par les entrées d'air et l'air vicié être évacué par les bouches d'extraction.

Dans le coin kitchenette, la bouche d'extraction possède une cordelette permettant d'augmenter le débit en cas de forte émission de vapeur.

La position « grand débit » (membrane en position horizontale) doit être utilisée :

- à l'heure des repas pour évacuer les odeurs,
- en présence de linges humides pour évacuer la vapeur d'eau,
- en fonction du besoin d'évacuation d'air pollué dans le logement,
- en été, la nuit, pour rafraîchir le logement.

Entretien

- Ne jamais obturer une entrée d'air.
- Ne jamais obturer ni enlever une bouche d'extraction.

Les bouches d'extraction sont à nettoyer régulièrement (1 fois par trimestre).

1. Décliper la grille et ôter l'élément de régulation.
2. Laver à l'eau savonneuse.
3. Remettre en place l'élément de régulation et la grille.

- Séchage du linge :

Pour éviter la présence d'humidité dans le logement, il convient de faire sécher le linge sur un petit étendage de type « tancarville » à placer dans la salle de bains. La porte étant fermée, la ventilation mécanique permet un séchage rapide.

- Les fenêtres :

Elles sont en P.V.C. : ne les peignez pas, ne les percez pas. Utilisez des attaches adhésives pour vos voilages. Prenez grand soin des joints d'étanchéité.

- Murs et cloisons :

Le crépi des murs n'étant pas peint, le lavage à l'eau est absolument interdit. Si vous faites des taches vous devez peindre au rouleau ces dernières.

CONSEILS GENERAUX

Afin de respecter la tranquillité des autres résidents, nous vous recommandons d'être discret lors de vos déplacements dans les parties communes.

N'oubliez pas de ramasser les objets ou le linge qui pourraient tomber des fenêtres, le plus tôt possible, afin de ne pas dégrader les espaces verts et de faciliter leur entretien, surtout au moment de la tonte du gazon.

SECURITE

- Porte d'entrée :

Veillez à ce qu'elle se referme bien après votre passage.

Afin d'éviter tout problème de cambriolage, soyez vigilant et veillez à ne pas laisser entrer dans le bâtiment toute personne extérieure qui en fait la demande.

Lors de vos déménagements ne pas entraver son fonctionnement avec des cales mais la bloquer avec la pédale prévue à cet effet.

ORDURES

La ville de Grenoble pratique le tri sélectif des ordures ménagères ; il est important que chaque personne procède à ce tri individuellement. Pour ce faire vous devez avoir dans votre logement deux poubelles ;

l'une pour les **déchets ménagers** :

- épluchures et restes de repas
- cagettes et boîtes en bois
- tissus et moquettes
- objets divers et petits emballages en polystyrène

l'autre pour les **déchets recyclables** :

- cartons et papiers
- plastiques
- fer et aluminium

Les déchets recyclables sont à verser dans les containers « Je trie ».

Le verre est à déposer dans les containers à verre.

Les cartons d'emballages, les objets volumineux ne doivent pas être déposés devant la résidence ou en bordure de rue mais à la déchetterie la plus proche :

Déchetterie rue des Trembles

Tél : 04.76.23.00.49

EN CAS DE PROBLEME ELECTRIQUE

Vérifier :

- que la prise de votre appareil est bien branchée et qu'elle est en bon état.
- que le fusible n'est pas grillé
- que l'ampoule électrique n'est pas grillée (ceci est valable aussi pour votre réfrigérateur).

EN CAS DE PROBLEME DE CHAUFFAGE OU EAU CHAUDE

Contacter La Compagnie de Chauffage - Service Dépannages : 04.76.33.56.56

LES TRANSPORTS A GRENOBLE ET SON AGGLOMERATION

La TAG (Transports de l'Agglomération Grenobloise) est le nom de la marque commerciale du réseau de transport de l'agglomération grenobloise. Elle assure la gestion de l'ensemble du réseau bus et tramway de Grenoble et de son agglomération.

Elle dispose pour cela de :

- 5 lignes de tramways et 6 lignes Chrono
- 11 lignes de bus Proximo et 27 lignes Flexo
- 19 parking-relais
- 3 agences de mobilités pour s'informer, acheter des titres de transports ou souscrire à un abonnement.

Elle dessert 49 communes qui composent l'agglomération grenobloise
, parcourt 16,4 millions de kilomètres par an

Et 1406 agents de la SÉMITAG, œuvrent au quotidien pour faire du réseau TAG un réseau performant, sécuritaire et innovant.

2 moyens s'offre à un usager de la TAG :

Soit l'achat de tickets de transports

Ou la souscription à un abonnement forfaitaire ou quantitatif.

LE CLEF

LES TICKETS

Les tickets sont valables 1 heure, allers-retours et correspondances autorisés



CONTACTS UTILES

AGENCES DE MOBILITE

8h-18h30 du lundi au vendredi
9h30-17h30 le samedi et de mi-juillet à mi-août

CENTRE VILLE TRAM A, TRAM B, TRAM E, BUS C1
49 avenue alsace-Lorraine à Grenoble

STATIONMOBILE TRAM C, TRAM E
15 boulevard Joseph Vallier à Grenoble

GRAND'PLACE TRAM A, BUS C3 C6
Station tramway Grand'place

TAG.FR

Retrouvez toute l'information du réseau TAG et recherchez votre trajet et vos horaires

04 38 70 38 70

AALOTAG 8h – 18h30 du lundi au samedi
INFOTRAFIK 7j/7 24h/24

SERVICE FLEXOO PMR

04 76 20 66 33 / pmr@semitag.fr

LE CLE

ABONNEMENT

LA CARTE OÙRA!

Carte OÙRA! obligatoire pour tout abonnement! plus pratique pour stocker vos tickets.

Abonnements et tickets sur votre carte OÙRA!

Création de la carte OÙRA! : 5 €
Duplicata : 7 €
Renouvellement : 3 €

Création de la clé USB : 10 €
Duplicata : 12 €

Pour tout les abonnement valides, en cas de perte ou de vol, un ticket vous est offert le temps de création de votre nouvelle carte.

❖ *Pièces justificatives pour tous les abonnements :*

- **1 ère souscription** une photo d'identité récente + votre pièce d'identité
- **Réabonnement** votre carte OÙRA!

Bon à savoir →

Possibilité de prélèvement automatique !
Voir condition sur tag.fr

TARIFICATION

Un tarif pour chacun

LES PASS' ILLIMITES

C'est la solution pour voyager sans limite sur l'ensemble du réseau TAG. EN vous abonnant, vous bénéficiez d'au moins 2 mois de transport offert sur les formules annuelles, de nombreuses réductions sur les autres abonnements de mobilité et auprès DE LA SNCF, TCL ainsi que l'accès gratuit aux P+R.

4 - 17 ANS

19.40 € / MOIS
194 € / AN

18 - 24 ANS

15 € / MOIS
150 € / AN

25 - 64 ANS

54 € / MOIS
540 € / AN

65 - 74 ANS

28.90 € / MOIS
260.10 € / AN

LES PASS' SOLIDAIRES

En fonction de votre quotion familial (QF) mensuel défini par la Caisse d'Allocations Familiales ou à défaut par les mairies, les CCAS et les organismes sociaux, vous pouvez bénéficier de la tarification solidaire Pastel'

PASTEL'1
QF de 0 à 408 €

2.50 € / MOIS
30 € / AN

PASTEL'2
QF de 409 à 511 €

9.80 € / MOIS
117.60 € / AN

PASTEL'3
QF de 512 à 591 €

14.80 € / MOIS
177.60 € / AN

PASTEL'4
QF de 592 à 661 €

19.70 € / MOIS

LE CLEF